



**CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 22 juin 2023 (18h30)
SALLE MONTGOLFIER-HOTEL DE VILLE**

**Direction Générale Adjointe
Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Nombre de membres	: 33	
Présents	: 22	
Votants	: 31	
Convocation et affichage	: 16/06/2023	
Président de séance	: Monsieur	Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Monsieur	Patrick SAIGNE

Etaient présents : Patrick SAIGNE, Bernard CHAMPANHET, Nadège COUZON, Juanita GARDIER, Danielle MAGAND, Gracinda HERNANDEZ, Michel SEVENIER, Eric PLAGNAT, Claudie COSTE, Catherine MICHALON, Maryanne BOURDIN, Stéphanie BARBATO-BARBE, Clément CHAPEL, Antoinette SCHERER, Jérémie FRAYSSE, Romain EVRARD, Catherine MOINE, Simon PLENET, Antoine MARTINEZ, François CHAUVIN, Frédéric GONDRAND, Michel HENRY-BLANC.

Pouvoirs : Pascal PAILHA (pouvoir à Claudie COSTE), Jérôme DOZANCE (pouvoir à François CHAUVIN), Louisa GRENOT (pouvoir à Bernard CHAMPANHET), Sophal LIM (pouvoir à Eric PLAGNAT), Laura MARTINS PEIXOTO (pouvoir à Stéphanie BARBATO-BARBE), Edith MANTELIN (pouvoir à Jérémie FRAYSSE), Assia BAIBEN-MEZGUELDI (pouvoir à Antoine MARTINEZ), Lokman ÜNLÜ (pouvoir à Gracinda HERNANDEZ), Marc-Antoine QUENETTE (pouvoir à Nadège COUZON).

Etaient absents et excusés : Jamal NAJI, Vincent DUGUA.

**CM-2023-117 - POLITIQUE DE LA VILLE - POLITIQUE DE LA VILLE -
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION "L'ENVELOPPE - LA
MAGMA" POUR LES ANIMATIONS "GUINGUETTES"**

Rapporteur : Madame Maryanne BOURDIN

Dans le cadre de la politique de la ville, il est proposé d'attribuer des subventions exceptionnelles à des projets permettant le développement d'actions dans les quartiers prioritaires de la Ville (QPV) en complément de la programmation financière du contrat de ville.

Durant l'été 2023, l'action « Les Guinguettes estivales » menée par l'association « L'ENVELOPPE – LA MAGMA » et ouverte à tous, permettra aux habitants de rompre avec le quotidien, et d'accéder à des animations gratuites (jeux collectifs : pétanque, jeux coopératifs - un concert avec un artiste local), et de renforcer le partenariat entre les acteurs du territoire. Ce projet se traduit par 2 temps forts le 10 juin et le 10 août 2023.

Le portage financier de cette action est entièrement assuré par l'association « L'ENVELOPPE – LA MAGMA », qui a sollicité la ville en demandant une subvention d'un montant de 1 500 euros.

La subvention pourra être versée en une seule fois, dès rendu exécutoire de la délibération.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1611-4, L2121-29 et L2311-7,

VU les articles 9-1 et 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU la circulaire du Premier ministre n°5811/SG du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations,

VU les statuts de l'association,

CONSIDERANT l'intérêt du projet,

VU l'avis favorable de la commission générale du 15 juin 2023

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE le subventionnement à titre exceptionnel de l'association L'ENVELOPPE – LA MAGMA à hauteur de 1 500 € pour l'année 2023.

PRECISE que le versement sera effectué en une seule fois dès rendu exécutoire de la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Annonay le : 26/06/23
Publié le : 30/06/23
Transmis en sous-préfecture le : 27/06/23
Identifiant télétransmission : 007-210700100-20230622-42508-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Le Maire

Simon PLENET